



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 mai 2013 (16.07)
(OR. en)**

**8912/1/13
REV 1**

**PUBLIC 22
INF 67**

NOTE RÉVISÉE

Objet:	RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - FÉVRIER 2013
--------	--

Le présent document dresse le récapitulatif des actes adoptés par le Conseil en février 2013^{1 2}.

Il contient des informations sur l'adoption des actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence du Journal officiel et
- les règles de vote applicables, les résultats du vote et, le cas échéant, les explications de vote et les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Il contient également des informations sur l'adoption d'actes non législatifs que le Conseil a décidé de rendre publics.

Ce document est également disponible sur le site web du Conseil à l'adresse suivante
<http://www.consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/monthly-summaries-of-council-acts?lang=fr>.

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante:

<http://consilium.europa.eu/documents/access-to-council-documents-public-register?lang=fr>.

Il y a lieu de noter que ces documents sont fournis exclusivement à des fins d'information et que seul le procès-verbal du Conseil fait foi. Ces documents sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:

<http://consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/council-minutes?lang=fr>.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN FÉVRIER 2013	
3219 ^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 4 février 2013	
ACTES NON LEGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Décision du Conseil portant approbation de la conclusion par la Commission d'un accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO)	5681/13
Déclaration commune de la Commission et du Conseil "Conformément à la décision du Conseil (doc. 8873/12) adressant à la Commission des directives pour négocier le renouvellement de l'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) et aux directives de négociation données par le Conseil, le Conseil et la Commission déclarent que: 1. Euratom participera à la KEDO afin de mettre un terme au projet de réacteur à eau légère (LWR) et à mettre fin aux activités de la KEDO. La Commission, en tant que représentant d'Euratom au sein du bureau exécutif de la KEDO, protégera les intérêts financiers d'Euratom et, à ce titre, fera tout ce qui est en son pouvoir pour recouvrer les investissements de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) dans la KEDO; 2. Euratom n'apportera aucune contribution financière au budget de la KEDO, ni dans le cadre de l'accord renouvelé expirant le 31 mai 2013, ni dans le cadre des renouvellements automatiques éventuels; 3. s'il apparaissait, notamment lors de la réévaluation annuelle de la situation sur la base du rapport de la Commission, que les termes stricts de la participation d'Euratom à la KEDO explicités ci-dessus ne sont pas respectés, ou si un membre actuel de la KEDO décidait de se retirer de cette organisation, Euratom envisagera sans délais son retrait immédiat de la KEDO."	
2013/77/UE: Décision du Conseil du 4 février 2013 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier JO L 37 du 8.2.2013, p. 1	14544/12

Décision du Conseil concernant la position de l'Union Européenne au sujet de la décision n°1/2013 du Comité mixte vétérinaire institué par l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles, concernant la modification des appendices 1, 2, 3, 5, 6 et 10 de l'annexe 11	16724/12
3220^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières), tenue à Bruxelles le 12 février 2013	
ACTES NON LEGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
2013/86/UE: Décision du Conseil du 12 février 2013 sur la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 46 du 19.2.2013, p. 1	13582/12
Conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires du Conseil pour 2014	5757/13
Conclusions du conseil sur l'examen annuel de la croissance 2013	5809/1/13 REV 1
Conclusions du Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte 2013	5810/13
Conclusions du Conseil sur la viabilité des finances publiques dans l'UE 2012	5811/13
3221^e session du Conseil de l'Union européenne (Éducation, jeunesse, culture et sport), tenue à Bruxelles le 15 février 2013	
ACTES NON LEGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Accord de coopération entre Eurojust et le Liechtenstein	5384/13
Conclusions du Conseil intitulées "Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques" et à l'examen annuel de la croissance pour 2013"	6117/1/13 REV 1

3222^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Bruxelles le 18 février 2013

ACTES NON LEGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 18/2012 de la Cour des comptes du 30 octobre 2012 intitulé "L'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'État de droit"	6253/13
Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme	6309/13
Décision 2013/87/PESC du Conseil du 18 février 2013 relative au lancement d'une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) JO L 46 du 19.2.2013, p. 27	5497/1/13 REV 1
Conclusions du Conseil sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC)	6277/13
Décision 2013/88/PESC du Conseil du 18 février 2013 modifiant la décision 2010/800/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée JO L 46 du 19.2.2013, p. 28	6087/13
Décision 2013/89/PESC du Conseil du 18 février 2013 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe JO L 46 du 19.2.2013, p. 37	6203/13
Conclusions du Conseil sur le Mali	6239/13
Conclusions du Conseil sur le voisinage oriental	6492/13
Conclusions du Conseil sur la Syrie	6491/13
Décision 2013/160/PESC du Conseil du 27 mars 2013 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe JO L 90 du 28.3.2013, p. 95	6203/13
Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe	6289/13

3223^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 19 février 2013

ACTES NON LEGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil intitulées "Instaurer des relations adéquates entre l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne"	6183/13
Règlement d'exécution (UE) n° 157/2013 du Conseil du 18 février 2013 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de bioéthanol originaire des États-Unis d'Amérique JO L 49 du 22.2.2013, p. 10	5613/13 COR 1 (de), COR 2 (de) et REV 1 (It)
Règlement d'exécution (UE) n° 158/2013 du Conseil du 18 février 2013 réinstituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains agrumes préparés ou conservés (mandarines, etc.) originaires de la République populaire de Chine JO L 49 du 22.2.2013, p. 29	5778/13 COR 1 (et), COR 2 (lv) et COR 3 (sl)

3225^e session du Conseil de l'Union européenne (Agriculture et pêche), tenue à Bruxelles les 25 et 26 février 2013

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Règlement (UE) n° 228/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union et abrogeant le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil JO L 78 du 20.3.2013, p. 23	PE-CONS 67/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur sauf: contre: SE et UK
Déclaration de la Suède "La Suède estime que l'octroi de moyens supplémentaires au régime de soutien pour des mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques n'est pas justifié. Elle ne peut donc pas accepter l'augmentation des dépenses qui découle de la proposition et a par conséquent l'intention de voter contre."			
Règlement (UE) n° 229/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des îles mineures de la mer Égée et abrogeant le règlement (CE) n° 1405/2006 du Conseil JO L 78 du 20.3.2013, p. 41	PE-CONS 68/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
Règlement (UE) n° 227/2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 modifiant le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins et le règlement (CE) n° 1434/98 du Conseil spécifiant les conditions dans lesquelles le hareng peut être débarqué à des fins industrielles autres que la consommation humaine directe JO L 78 du 20.3.2013, p. 1	PE-CONS 64/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

Position n° 2/2013 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil, adoptée par le Conseil le 25 février 2013 JO C 89E du 27.3.2013, p. 1	17427/12 ADD 1 REV 1 ADD 1	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, sauf: abstentions: UK
Déclaration de la Commission "La Commission confirme que l'Office a déclaré qu'il agirait à tout moment conformément au protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne et au statut des députés du Parlement européen, en respectant pleinement la liberté et l'indépendance des députés, comme le prévoit l'article 2 du statut."			
Déclaration de la Commission "La Commission a l'intention de maintenir les compétences dont dispose actuellement le directeur général de l'Office européen de lutte antifraude pour établir les conditions et modalités de recrutement à l'office, notamment en ce qui concerne la durée des contrats et leur renouvellement."			
Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission "Chaque fois que le Parlement européen, le Conseil et la Commission nomment de nouveaux membres du nouveau comité de surveillance, il conviendrait qu'ils nomment également les membres qui entreront en fonction lors du remplacement partiel suivant."			
Décision n° 258/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 modifiant les décisions du Parlement européen et du Conseil n° 573/2007/CE et n° 575/2007/CE et la décision 2007/435/CE du Conseil en vue d'augmenter le taux de cofinancement du Fonds européen pour les réfugiés, du Fonds européen pour le retour et du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers en ce qui concerne certaines dispositions ayant trait à la gestion financière pour certains États membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves difficultés quant à leur stabilité financière JO L 82 du 22.3.2013, p. 1	PE-CONS 71/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, sauf: abstentions: NL n'ont pas pris part au vote: DK

Décision n° 259/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013 modifiant la décision n° 574/2007/CE en vue d'augmenter le taux de cofinancement du Fonds pour les frontières extérieures pour certains États membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves difficultés quant à leur stabilité financière JO L 82 du 22.3.2013, p. 6	PE-CONS 72/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, sauf: abstentions: NL n'ont pas pris part au vote: IE, UK et DK
ACTES NON LÉGISLATIFS			
ACTE		DOCUMENT / DÉCLARATIONS	
2013/149/UE: Décision n° 1/2013 du Comité des ambassadeurs ACP-UE du 6 mars 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) JO L 84 du 23.3.2013, p. 28		6376/13	
2013/125/UE: Décision du Conseil du 25 février 2013 relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions sur les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne JO L 69 du 13.3.2013, p. 4		12213/12	
Décision 2013/178/PESC du Conseil du 25 février 2013 relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République du Mali relatif au statut, en la République du Mali, de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) JO L 106 du 16.4.2013, p. 1		6036/13 REV 1 (it)	

3226^e session du Conseil de l'Union européenne (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs), tenue à Bruxelles, le 28 février 2013

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Décision du Conseil établissant la position de l'Union européenne concernant certaines propositions soumises lors de la seizième session de la Conférence des Parties (CdP 16) à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), organisée à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 14 mars 2013	6378/1/13 REV 1 ADD 1 REV 1
Déclaration de la Commission "La Commission pense que la décision du Conseil devrait d'appuyer sur deux bases juridiques matérielles, à savoir l'article 207 du TFUE, en matière de commerce, et l'article 192 du TFUE, en matière d'environnement, car les décisions qui seront prises lors de la conférence des parties (CdP) visent spécifiquement à réglementer le commerce international des espèces concernées et auront un effet immédiat sur ledit commerce. La Commission a toujours défendu cette position et regrette que le Conseil se soit écarté de sa proposition en ce qui concerne la base juridique, eu égard aux répercussions importantes de la CITES sur le commerce et aux questions qui seront débattues dans le cadre de la CdP."	
Décision du Conseil visant à autoriser l'ouverture de négociations entre l'Union européenne et la République des Seychelles sur un accord relatif au renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche	6497/13
Déclaration de la Commission "La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire qu'une décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations comporte une base juridique matérielle. Toutefois, eu égard à la situation particulière du secteur, elle ne s'y oppose pas dans le cas d'espèce."	
Décision 2013/109/PESC du Conseil du 28 février 2013 modifiant la décision 2012/739/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie JO L 58 du 1.3.2013, p. 8.	6599/13
Conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi dans le cadre du semestre européen: orientations politiques pour les politiques sociales et de l'emploi	6462/13